

DESIGNER Bom	MANAGER Alexandra	OP PERM	OA 49384	DATE 2017/06/05	Info to supplier: IM each page is A5,Printed into a booklet 每一页是A5，印成一本小册子
Reference No. 10000197361	Revised No.: R1Q 6/13	Info to customer:			

Buyer (B) , Quality (Q), Design (D)



CHAUFFAGE SOUFLANT

2000W



RÉF: 10000197361
MODÈLE: NSB-200CT



Fabriqué en Chine
Importé par: **La Foir'Fouille S.A.**
155 Avenue Clément Ader
34174 Castelnau-le-lez France

SOMMAIRE

- 1- Informations techniques
- 2- Instructions de sécurité
- 3- Mise au rebut du produit
- 4- Description
- 5- Consignes d'utilisation
- 6- Entretien
- 7- Garantie

1-INFORMATIONS TECHNIQUES

Modèle: NSB-200CT

Référence: 10000197361

Alimentation: 230V~, 50/60Hz

Puissance: 2000W

Dimensions: 23 x 13 x 26 cm

2-INSTRUCTIONS DE SÉCURITÉ:

- LIRE ATTENTIVEMENT CE MODE D'EMPLOI AVANT UTILISATION.
- INFORMATIONS A CONSERVER POUR CONSULTATION ULTERIEURE.
- Déballez l'appareil et les différents éléments et s'assurer que chaque pièce est en bon état et ne présente aucun dommage apparent. Ne pas mettre en service un appareil endommagé.
- Les matériaux d'emballage peuvent s'avérer dangereux pour les enfants. Il y a un risque de suffocation, ne pas laisser les matériaux d'emballage à la portée des jeunes enfants.
- Avant de brancher l'appareil, vérifiez que la tension du réseau correspond bien à celle indiquée sur la plaque signalétique de l'appareil.
- Ne pas utiliser cet appareil à une finalité autre que celle pour laquelle il a été conçu. Cet appareil est conçu pour un usage en intérieur uniquement.
- Placer l'appareil sur une surface plane, stable et thermorésistante. Toute autre position de l'appareil est potentiellement dangereuse.
- Lors de la première utilisation, une odeur désagréable peut se dégager dans les premières minutes. C'est un phénomène normal, qui s'estompe au bout d'un moment. Aérer la pièce.
- Cet appareil de chauffage est porté à haute température lorsqu'il fonctionne. Afin d'éviter tout risque de brûlures, éviter tout contact des parties chaudes avec la peau.

Article L 211-4 du Code de la consommation : « Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance.

Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité. »

Article L 211-5 du Code de la consommation : « Pour être conforme au contrat, le bien doit :

1° Etre propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;

- présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2° Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté. »

Article L 211-12 du Code de la consommation : « L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien. »

Article L 211-16 du Code de la consommation : « Lorsque l'acheteur demande au vendeur, pendant le cours de la garantie commerciale qui lui a été consentie lors de l'acquisition ou de la réparation d'un bien meuble, une remise en état couverte par la garantie, toute période d'immobilisation d'au moins sept jours vient s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à courir. Cette période court à compter de la demande d'intervention de l'acheteur ou de la mise à disposition pour réparation du bien en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention. »

Article 1641 du Code de la consommation : « Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus. »

Article 1648, al. 1er du Code civil : « L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice. »

6-ENTRETIEN

Toujours débrancher votre radiateur du réseau avant toute intervention d'entretien. Laisser refroidir l'appareil. Nettoyer à l'aide d'un chiffon humide. Afin de dépoussiérer l'appareil, utiliser un aspirateur. Ne pas utiliser d'eau, de liquides ou solvants.

7-GARANTIE

Chère cliente, cher client, nos produits sont soumis à des contrôles de qualité rigoureux. Si malgré ces contrôles, votre appareil ne fonctionne pas correctement, nous vous demandons de vous rapprocher du magasin ou de contacter le SAV :

Par email : serviceclients@lafoirfouille.fr

Numéro de téléphone : 0811 38 36 37

Attention : une preuve d'achat est indispensable pour le traitement de votre dossier (ticket de caisse ou facture)

Conditions de garantie commerciale :

1. La garantie est gratuite.

2. La garantie a une durée maximum de 24 mois à compter de la date d'achat du produit.

3. Les défauts doivent être signalés rapidement. Toute réclamation au-delà de la durée de la garantie ne peut être prise en compte.

4. La garantie couvre les pannes et dysfonctionnements de l'appareil dans le cadre d'une utilisation conforme à la destination du produit et aux informations du manuel d'utilisation. Pour être pris en charge au titre de la garantie, la preuve d'achat est obligatoire (ticket de caisse ou facture) et le produit doit être complet avec l'ensemble de ses accessoires.

5. La clause de garantie ne couvre pas des détériorations provenant d'une usure normale, d'un manque d'entretien, d'une négligence, d'un montage défectueux, ou d'une utilisation inappropriée (chocs, non-respect des préconisations d'alimentation électrique, stockage, conditions d'utilisation...). Sont également exclus de la garantie les conséquences néfastes dues à l'emploi d'accessoires ou de pièces de rechange non d'origine, au démontage ou à la modification de l'appareil. Dans le cas d'un défaut non garanti, l'appareil ne sera pas pris en charge.

Indépendamment de la garantie commerciale ainsi consentie, La Foir'Fouille reste tenue des défauts de conformité dans les conditions des articles L.211-1 à L.211-4 du Code de la consommation et des vices cachés dans les conditions prévues aux articles 1641 à 1649 du Code civil.

- Aucun matériau combustible (meubles, coussins, literie, papier, vêtements, rideaux, plantes etc.) ne doit être placé à moins d'1m de l'appareil.
 - Ne pas faire fonctionner l'appareil de chauffage dans une pièce où sont entreposés des liquides inflammables, solvants, vernis, et dans une pièce où peuvent exister des vapeurs inflammables.
 - L'entrée d'air et les grilles de sortie d'air ne doivent en aucun cas être recouvertes ou obstruées.
 - Garder l'appareil de chauffage propre. Afin d'éviter tout risque d'incendie, de dommages matériels ou d'électrocution, ne jamais insérer d'objets dans les orifices d'entrée et de sortie d'air.
 - Ne jamais oublier de débrancher ou déconnecter l'appareil après usage et avant de le déplacer ou de le nettoyer. Ne pas débrancher en tirant sur le câble.
 - Ne jamais mettre le câble, la prise ou toute autre partie de l'appareil dans l'eau, ni dans aucun autre liquide.
 - Ne pas essayer de démonter cet appareil, de le réparer ou d'effectuer des modifications. Cet appareil ne contient aucune pièce utilisable séparément.
 - L'appareil de chauffage ne doit pas être placé juste en dessous d'une prise de courant.
 - Ne pas utiliser cet appareil de chauffage à proximité d'une baignoire, d'une douche, d'une piscine ou d'un jacuzzi.
 - ATTENTION: Afin d'éviter tout danger dû au réarmement intempestif du coupe-circuit thermique, cet appareil ne doit pas être alimenté par l'intermédiaire d'un interrupteur externe, comme une minuterie ou être connecté à un circuit qui est régulièrement mis sous tension et hors tension par le fournisseur d'électricité.
- MISE EN GARDE: Pour éviter une surchauffe, ne pas couvrir l'appareil de chauffage.



AVERTISSEMENT -NE JAMAIS COUVRIR L'APPAREIL AVEC DES OBJETS COMME DES VÊTEMENTS OU DES COUVERTURES. NE JAMAIS PLACER L'APPAREIL PRÈS DE RIDEAUX OU DE STORES.

- Si le câble d'alimentation est endommagé, il doit être remplacé par le fabricant, son Service Après-vente ou une personne de qualification similaire afin d'éviter un danger.

- Cet appareil peut être utilisé par des enfants âgés d'au moins 8 ans et par des personnes ayant des capacités physiques, sensorielles ou mentales réduites ou dénuées d'expérience ou de connaissance, s'ils (si elles) sont correctement surveillé(e)s ou si des instructions relatives à l'utilisation de l'appareil en toute sécurité leur ont été données et si les risques encourus ont été appréhendés.
- Les enfants ne doivent pas jouer avec l'appareil. Le nettoyage et l'entretien par l'utilisateur ne doivent pas être effectués par des enfants sans surveillance.
- Il convient de maintenir à distance les enfants de moins de 3 ans, à moins qu'ils ne soient sous une surveillance continue.
- Les enfants âgés entre 3 ans et 8 ans ne doivent ni brancher, ni régler ni nettoyer l'appareil, et ni réaliser l'entretien de l'utilisateur.
- **ATTENTION** - Certaines parties de ce produit peuvent devenir très chaudes et provoquer des brûlures. Il faut prêter une attention particulière en présence d'enfants, d'animaux et de personnes vulnérables.
- L'appareil ne doit pas être jeté dans une poubelle domestique mais dans une décharge prévue à cet effet.
- Les enfants âgés entre 3 et 8 ans doivent uniquement mettre l'appareil en marche ou à l'arrêt, à condition que ce dernier ait été placé ou installé dans une position normale prévue et que ces enfants disposent d'une surveillance ou aient reçu des instructions quant à l'utilisation de l'appareil en toute sécurité et en comprennent bien les dangers potentiels.

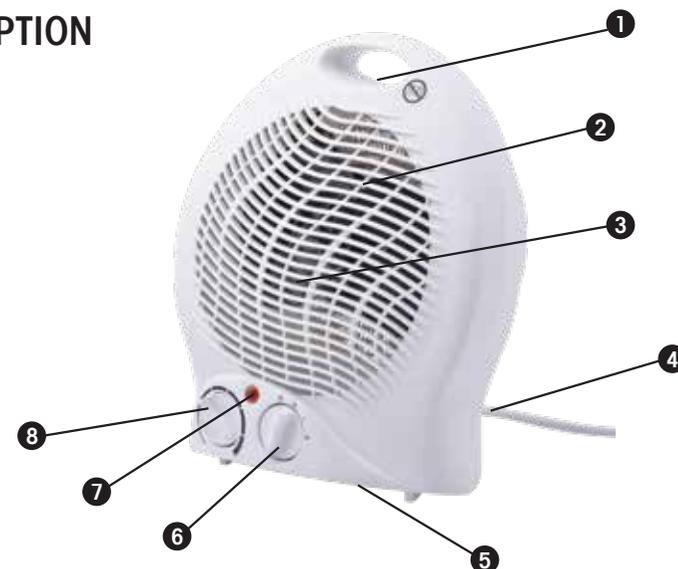
3-MISE AU REBUT DU PRODUIT



La directive Européenne 2012/19/EU sur les Déchets des Equipements Electriques et Electroniques (DEEE), exige que les appareils ménagers usagés ne soient pas jetés dans le flux normal des déchets municipaux. Les appareils usagés doivent être collectés séparément afin d'optimiser le taux de récupération et le recyclage des matériaux qui les composent et réduire l'impact sur la santé humaine et l'environnement.

Le symbole de la « poubelle barrée » est apposé sur tous les produits pour rappeler les obligations de la collecte séparée. Les consommateurs devront contacter les autorités locales ou leur revendeur concernant la démarche à suivre pour l'enlèvement de leur appareil.

4-DESCRIPTION



1. Poignée de transport
2. Grille de sortie d'air
3. Ventilateur
4. Câble électrique et prise
5. Bouton poussoir de sécurité
6. Arrêt/ Réglage des fonctions
7. Témoin lumineux de marche
8. Thermostat

Fonctions:

O : Chauffage et ventilateur sont arrêtés

↻ : Ventilateur

I : Air chaud

II : Air très chaud

5-CONSIGNES D'UTILISATION

Avant de mettre en marche l'appareil, assurez-vous que votre installation électrique supporte la puissance du chauffage d'appoint. Assurez-vous que l'appareil soit posé à plat sur une surface stable.

1. Tourner le bouton de thermostat 8 dans le sens des aiguilles d'une montre afin de régler la température.
2. Régler le bouton 6 sur la position souhaitée. Dès lors que la température idéale est atteinte, tourner le bouton de thermostat 8 dans le sens inverse des aiguilles d'une montre jusqu'à ce que le témoin lumineux s'éteigne.

L'appareil va se mettre en marche ou s'éteindre automatiquement pour maintenir la température souhaitée. Toujours manipuler le chauffage par la poignée.

Système de sécurité

Un bouton poussoir de sécurité, placé sous l'appareil, éteint automatiquement le chauffage si celui bascule ou tombe.